



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Uccle

Monsieur Jonathan Biermann
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le 16/11/2022

N/Réf. : UCL20392_699_PU
Gest. : AH
V/Réf. : 16-46611-2022
Corr. : A. Bruschi
NOVA : 16/XFD/1850045

UCCLE. Vieille rue du Moulin, 92-94
(= zone de protection du plateau Avijl, classé comme site)
PERMIS D'URBANISME : modifier le permis d'urbanisme 16-44960-2019 visant la construction d'un immeuble de 4 logements: modification de la façade avant, adaptation de la façade arrière, ajout d'un balcon au 2ème étage, modification du niveau de l'acrotère, modification des aménagements intérieurs.

Avis de la CRMS



*Immeuble concerné par la demande
(photos jointes à la demande)*

Localisation du projet (© Streetview et Brugis)

Monsieur l'Echevin,

En réponse à votre courrier du 25/10/2022, reçu le 26/10/2022, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 09/11/2022, concernant la demande sous rubrique.

Les modifications proposées par rapport au projet autorisé par permis du 14/07/2020 seront sans incidences sur les perspectives vers et depuis le site classé qui s'étend à l'arrière de l'immeuble. Elles n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : abuschi@uccle.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; aguffens@urban.brussels ;
acoppieters@urban.brussels ; fdecarpentrie@uccle.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels

1/1